

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 6 juin 2022, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS : M. Mathieu Allard, maire  
Mme Nadia Leclerc, conseillère no. 1  
M. Sébastien Bilodeau, conseiller no. 2  
Mme Valérie Loiselle, conseillère no. 3  
M. Alain Raymond, conseiller no. 4  
Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no. 5  
Mme Christine Gentes, conseillère no. 6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Mme Tammy Voyer assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

Le maire adresse ses félicitations à Mme Nadia Leclerc pour son élection au poste de conseillère no. 1. Il en profite également pour remercier les bénévoles présents aux différents événements organisés par la Ville de Daveluyville. Finalement, il adresse ses félicitations à Andrée-Anne Rochefort de l'entreprise JP Rochefort pour sa nomination à titre d'entreprise vedette à la Chambre de commerce et d'industrie des Bois-Francis et de l'Érable.

**2022-06-111**  
Adoption de l'ordre du jour

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

**2022-06-112**  
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022

**CONSIDÉRANT QU'**une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

**PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS**

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE**

**2022-06-113**  
Liste des comptes à payer

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 6 juin 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant **303 537,47 \$**;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** madame Tammy Voyer, directrice générale et secrétaire-trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 6 juin 2022 de la Ville de Daveluyville totalisant 303 537,47 \$.

**2022-06-114**

Fermeture de l'Hôtel de ville pour la période estivale

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de fermer l'hôtel de ville du vendredi 22 juillet au vendredi 5 août 2022 inclusivement pour la période estivale.

**2022-06-115**

Services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de former, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un regroupement pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal permettent à une municipalité de conclure avec l'UMQ une telle entente;

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville désire se joindre à ce regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à la loi, l'UMQ procédera à un appel d'offres public pour octroyer le contrat;

**CONSIDÉRANT QUE** ledit processus contractuel est assujéti au « Règlement numéro 26 sur la gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement » adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'UMQ a lancé cet appel d'offres en mars 2022;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loïselle**, il est résolu à l'unanimité :

**QUE** la Ville de Daveluyville confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour retenir les services professionnels d'un consultant en assurances collectives pour les municipalités et organismes, dans le cadre d'un achat regroupé et confie à l'UMQ le processus menant à l'adjudication du contrat;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

**QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à fournir à l'UMQ, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'appel d'offres;

**QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

**Procès-verbaux  
Ville de Daveluyville (Québec)**

**QUE** la Ville de Daveluyville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la municipalité.

**2022-06-116**  
Nomination de  
Madame Elyse  
Maheu à titre de  
greffière

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de nommer Madame Elyse Maheu à titre de greffière pour la Ville de Daveluyville aux conditions stipulées lors de son embauche à titre d'adjointe à la direction.

**2022-06-117**  
Formation  
employé AccèsCité  
loisirs

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Karol-Anne Smith à la formation « AccèsCité Loisirs » offerte par PG Solutions au coût de 608 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2022-06-118**  
Formation  
employés « Les  
alternatives de  
financement des  
infrastructures  
municipales »

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'inscrire Mylène Parent à la formation « Les alternatives de financement des infrastructures municipales » offerte par PG Solutions au coût de 608 \$ plus taxes et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2022-06-119**  
Allocation pour  
frais de  
déplacement

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité de déterminer le remboursement des frais de déplacement aux élus et aux employés municipaux selon le taux de 0.57 \$/km.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

**AMÉNAGEMENT ET URBANISME**

**Liste des permis**

Madame Tammy Voyer, directrice générale, dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois de mai 2022, 35 permis ont été émis, totalisant 2 347 241,00 \$.

**SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME**

**2022-06-120**  
Programme de  
soutien aux  
politiques  
familiales  
municipales 2021-  
2022

**CONSIDÉRANT QUE** le ministère de la Famille a élaboré et mis en place le Programme de soutien aux politiques familiales municipales qui vise à :

- Augmenter la proportion de la population vivant dans une municipalité dotée d'une politique familiale municipale et d'un plan d'action en faveur des familles;
- Appuyer les municipalités qui ont adopté une politique familiale et qui souhaitent la mettre à jour.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a présenté en 2021-2022 une demande d'appui financier admissible pour l'élaboration d'une politique familiale dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville désire toujours participer au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

1. **D'**autoriser madame Tammy Voyer, directrice générale et monsieur Mathieu Allard, maire à signer au nom de la Ville de Daveluyville tous les documents relatifs au projet présenté dans le cadre du Programme de soutien aux politiques familiales municipales 2021-2022;
2. **DE** confirmer que madame Christine Gentes est l'élue responsable des questions familiales.

**TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT**

**2022-06-121**

Demande au MTQ –  
Radars  
pédagogiques

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité de procéder à une demande d'autorisation pour l'installation de 2 radars pédagogiques au ministère des Transports du Québec.

**2022-06-122**

Résolution au MTQ  
pour signaler la  
problématique du  
trottoir face au  
CPE La Petite  
École (436, rue  
Principale)

**CONSIDÉRANT QUE** le trottoir face au CPE La Petite École (436, rue Principale) est problématique pour les usagers qui désirent sortir du stationnement du CPE;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité de la population est compromise à cet endroit;

**CONSIDÉRANT QUE** la traverse piétonnière de l'école se trouve en face du CPE La Petite École;

**CONSIDÉRANT QUE** la courbe de l'église (Route 261) diminue la visibilité des usagers qui désirent sortir du stationnement du CPE La Petite École;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville demande au ministère des Transports (MTQ) d'abaisser le trottoir face au CPE La Petite École (436, rue Principale).

**2022-06-123**

Offre de services  
FQM – Plans et  
devis des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>  
Rues et de la rue  
Industrielle

**CONSIDÉRANT** la réfection du quadrilatère des 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> Rues et de la rue Industrielle;

**CONSIDÉRANT** l'offre de service de la FQM au montant estimé de 33 000 \$;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale, madame Tammy Voyer, à signer l'offre de service de la FQM en réfection du quadrilatère de la 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> Rue et de la rue Industrielle et d'autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

**AFFAIRES NOUVELLES**

**2022-06-124**

Demande au  
Fonds des régions

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Daveluyville a mis en place en 2021 un terrain de disque golf;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

et ruralité (FRR) –  
Projet  
stationnement et  
finalisation du  
disque golf

**CONSIDÉRANT QU'**elle désire finaliser le projet afin de le rendre plus accessible et attrayant au niveau touristique;

**CONSIDÉRANT QUE** le coût estimé du projet est de l'ordre de 33 759,14 \$, taxes en sus;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- 1- **QUE** la Ville de Daveluyville demande une aide financière au montant de 23 631,40 \$ au Fonds des régions et ruralités (FRR) de la MRC d'Arthabaska pour le projet stationnement et finalisation du disque golf;
- 2- **D'autoriser** la directrice générale à signer tous les documents nécessaires, pour et au nom de la Ville de Daveluyville, dans le cadre de ce projet;
- 3- **D'autoriser** la trésorière à émettre les déboursés relatifs à ce projet.

**2022-06-125**  
Nomination d'une  
personne désignée  
pour les cours d'eau

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC d'Arthabaska a la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, c. C-47.1), ci-après citée « la loi »;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente conclue entre la MRC et la municipalité en vertu de l'article 108 de la loi, relativement à l'application de la politique de gestion des cours d'eau et du règlement relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau;

**CONSIDÉRANT QUE** selon cette entente, la municipalité doit procéder à l'engagement et au maintien du personnel requis et notamment, à la nomination d'au moins un employé qui exerce les pouvoirs de personne désignée au sens de l'article 105 de la loi;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de nommer le directeur des travaux publics, monsieur Éric Bergeron et la directrice générale, madame Tammy Voyer, à titre d'employés chargés d'exercer la fonction de personne désignée au sens de l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

**2022-06-126**  
Remplacement du  
compresseur #3 du  
Centre sportif Piché

**CONSIDÉRANT QUE** le compresseur #3 du Centre sportif Piché ne fonctionne plus;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de faire l'acquisition d'un nouveau compresseur;

**CONSIDÉRANT** la réception de la soumission de CIMCO au montant de 16 784,00 \$ plus taxes;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'achat du compresseur et d'autoriser la trésorière à émettre le déboursé en conséquence.

**2022-06-127**  
Appui à la Ville de  
Victoriaville aux  
Jeux du Québec  
2026

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Victoriaville a déposé sa candidature afin d'être hôte des Jeux du Québec 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** toute la région bénéficiera des Jeux si Victoriaville est la ville choisie;

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**CONSIDÉRANT QUE** les demandes en infrastructures sportives sont assez importantes lors de la tenue des Jeux du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** nous avons un centre sportif fraîchement rénové et situé à moins de 30 minutes du centre-ville de Victoriaville;

**CONSIDÉRANT QUE** les Jeux du Québec sont un événement rassembleur et que notre volonté est la même que la Ville de Victoriaville, c'est-à-dire faire rayonner notre belle région;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **madame Valérie Loiselle**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville accorde son appui à la candidature de la Ville de Victoriaville aux Jeux du Québec 2026.

**2022-06-128**

Résolution  
d'engagement  
pour le  
programme TECQ  
2019-2023

**CONSIDÉRANT QUE:**

- La ville a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;
- La ville doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation;

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité que :

- La ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;
- La ville s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;
- La ville approuve le contenu et autorise l'envoi au ministre des Affaires municipales et Habitation de la programmation de travaux version no. 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et Habitation;
- La ville s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;
- La ville s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

**Procès-verbaux**  
**Ville de Daveluyville (Québec)**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Lors de la période de questions, les personnes présentes ont posé des questions sur les demandes de permis, le remplacement du compresseur du Centre sportif Piché, le rôle de la personne désignée pour les cours d'eau, le Parc industriel, les vidanges systématiques des fosses septiques, les chats errants ainsi que la traverse piétonnière face au Dépanneur Chez Claude.

**2022-06-129**  
Levée de  
l'assemblée

**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**RÉSOLUTION**

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 31.

---

Mathieu Allard, maire

---

Tammy Voyer, directrice générale